

La publication du présent arrêté tiendra lieu de convocation.

Les hommes qui ne se présenteront pas devant le conseil de révision seront déclarés : **bons absents.**

La compagnie du chemin de fer du Nord nous informe qu'elle transportera gratuitement sur son réseau, et qu'elle rendra en franchise, au départ de toutes les gares actuellement accessibles, tous les objets ou denrées envoyés à titre de don patriotique à la ville de Paris.

Les misères à soulager sont grandes et c'est aux populations de ce pays, si riches et des moins éprouvés par les souffrances de l'invasion, qu'il appartient de se montrer généreux.

Tous les bons seront reçus et expédiés franco à M. le sous-préfet de Dunkerque qui les fera parvenir à Dieppe, également en franchise, jusqu'au jour où le rétablissement de la ligne du chemin de fer permettra de les envoyer directement sur Paris.

Les noms des donateurs seront inscrits sur un registre spécial qui sera ultérieurement publié.

Les négociants sont informés en même temps que d'après les avis officiels, la seule voie ouverte, quant à présent, aux denrées qu'ils pourraient vouloir diriger sur Paris, est celle de Dieppe, par les ports de Boulogne, Calais et Dunkerque.

Plusieurs industriels belges ont demandé aux autorités militaires allemandes de permettre l'envoi de convois de vivres pour Paris, par Valenciennes, St-Quentin, Busigny, Tergnier et Creil. Elles ont, fait répondre par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'Etat belge que cette voie n'était pas accessible aux trains et que la voie la plus facile était celle de Calais à Dieppe par mer et de Dieppe à Rouen et Paris par les lignes de l'Ouest.

Il résulte en outre des renseignements des autorités allemandes que les transports des voyageurs pour Paris restent interdits par toutes voies. Pour pouvoir pénétrer dans la ville, il faudra être muni d'un sauf-conduit qui ne sera délivré qu'aux personnes accompagnant les convois de vivres ou justifiant d'une mission quelconque.

On ne parle pas du rétablissement des communications postales.

(Étoile belge.)

Nous lisons dans les journaux de Douai la note suivante, qui intéresse tout le commerce du Nord :

Le sous-préfet a l'honneur d'informer le public que la compagnie du chemin de fer du Nord a mis le plus grand empressement à donner satisfaction aux réclamations des négociants, commerçants et industriels, tendant à obtenir la reprise du service des transports par petite vitesse sur les parties du réseau de la Compagnie non occupées par l'ennemi.

De son côté, la compagnie, en raison des circonstances difficiles, prie instamment le public de retirer des gares aussi promptement que possible, les marchandises dès qu'il aura reçu avis de leur arrivée.

Toutes les marchandises déposées dans les gares sont aux risques et périls des expéditeurs ou des destinataires, la compagnie ne peut garantir la conservation et elle décline toute responsabilité à cet égard.

Une douloureuse nouvelle nous est parvenue ce matin ; notre ville vient de perdre encore un de ses vaillants enfants, M. Edmond Lemerre, sergent au 46^e régiment de marche, garde mobile du Nord. — C'est à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier, que notre jeune concitoyen a été frappé mortellement.

Les excellentes qualités de celui dont nous déplorons la mort prématurée nous font comprendre et partager toute l'affliction d'une famille si cruellement éprouvée.

Les funérailles de M. Edmond Lemerre auront lieu vendredi 3 courant, à dix heures, en l'église Notre-Dame.

On nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 30 janvier 1871.

Monsieur le Directeur, Veuillez avoir l'obligeance de publier dans votre journal la liste suivante des personnes qui ont bien voulu concourir à l'œuvre des tricotés destinés à l'armée.

Souscriptions en nature :

MM. Delattre, père et fils, 155 kilos mèches, diverses d'une valeur de 465 francs.
A. Vinchon Alexandre, 40 kilos fils divers, d'une valeur de 160 fr.
E. Ferrier, 15 kilos fils divers, d'une valeur de 50 fr.
Allard-Rousseau, 11 kilos fils divers, d'une valeur de 40 fr.
Ghesquière-Grimonprez, 10 kilos fils divers, d'une valeur de 50 fr.
Albert Degay, 20 kilos fils divers, d'une valeur de 80 fr.
Toulemonde-Destombes, 11 kilos fils divers, d'une valeur de 40 fr.
Valentin frères et Co, 80 kilos de fils divers, d'une valeur de 320 fr.
A. Motte et Co, teintures d'une valeur de 50 fr.

Gaydet père et fils, teintures, d'une valeur de 30 fr.
Henri Wattinne, 12 gilets de flanelle.

Souscriptions en argent.

MM. Masurel fils, 100 fr.
Wattinne-Bossut fils, 100
Emile Réquillart, 150
Richard Desrousseaux, 100
Constantin Descat, 100
Julien Lagache, 100
Motte-Bossut, 100
César Scrépel, 100
Pierre Catteau, 100
Lestienne frères, 100
F. Vanoutryve, 50
Funck-Spiés et Co, 50
J. Bonnet, 50
Eugène Dévevy, 50
Louis Voroux, 50
Duthoit brasseur, 50
Motte-Motte, 50
Bossut-Delaoutre, 50

Les 342 kilogrammes de laine ont produit 576 tricotés, dont la façon a coûté :
2 fr. pour 510 camisoles, soit 1,020 fr.
2 fr. pour 52 id., soit 130
2 fr. 50 pour 6 camisoles faites par les Dames de la Sagesse.
2 fr. 50 pour 6 camisoles faites par les Dames de la Sainte-Union.
Ensemble 576 camisoles, pour 1,150 fr.
Boutons, cordons, fils, etc., 39
Retardage des laines, 134
Filature, 105

Ensemble. . . 1,428 fr.

Soit un excédent de dépenses de . . . 23 fr. versé par M. V. Valentin.

Ces 576 tricotés ont été distribués comme suit :

100 à Mme Thiers, pour l'armée de la Loire.
338 à M. Dubreuil, pour le bataillon des mobilisés de Roubaix.
120 à M. Millecamp, pour l'armée du Nord.
18 à M. Funck, pour les prisonniers de l'Allemagne.
12 Camisoles en flanelle à Mme Descat, pour l'ambulance de Roubaix.
Veuillez agréer, Monsieur, avec nos remerciements, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

VALENTIN frères et Co.

On nous écrit :

Rennes, 22 janvier 1871.

Le colonel de Charette, aujourd'hui général, avait obtenu du ministre l'autorisation de rassembler ses bataillons, pour les reformer entièrement, avant de combattre de nouveau. Nous comptions donc rester à Rennes, et nous y trouver, sous peu, réunis au fer et au 3^e bataillon. Mais Charette voudrait en décider autrement. Le général Jaurès, qui commande le 2^e corps, auquel appartiennent nos bataillons, ayant appris qu'on voulait les lui enlever, a répondu que si les sous-officiers quittaient son corps d'armée, il ne répondait plus de l'ordre et de la discipline, qu'ils étaient le noyau autour duquel se groupaient les quelques troupes disciplinées qui lui restaient et qu'il voulait les conserver à tout prix.

Chanzay télégraphie, hier, à Charette, de le rejoindre avec le 2^e bataillon, et qu'agréablement était compromise le salut de toute l'armée. — Aussitôt réception de ce télégramme, de Charette s'est transporté auprès de Chanzay. Qu'est-il résulté de leur entrevue ? Je l'ignore, mais nous avons ordre de nous tenir prêts au départ, tandis que le 1^{er} bataillon reviendrait à Rennes pour s'y reformer.

On parle beaucoup de la bravoure déployée par Lallemand au combat du Mans ; il a été splendide ; aussi fut-il décoré le soir même du combat.

La Providence nous guide : je crois que nous sommes appelés à être son instrument, même après la guerre. J'ai foi dans notre avenir.

Un officier des sous-officiers pontificaux, (volontaires de l'Ouest.)

Le Progrès du Nord reçoit la lettre suivante :

Monsieur,

La presse s'occupe beaucoup d'un prisonnier prussien qui se trouve à Cambrai, c'est un brigadier de uhlans du nom d'Abel qui a eu la poitrine traversée de part en part par une balle. Son père et son oncle, tous deux banquiers, l'un à Berlin, l'autre à Stettin, m'ont adressé des lettres de recommandation signées par de nombreux prisonniers français, attestant les services sans nombre que leur avaient rendus ces deux honorables banquiers.

Comme je reconnais plusieurs de ces signatures, je n'ai point hésité ; j'ai intervenu auprès de l'autorité militaire pour qu'un fils gravement blessé fut rendu à son père, en échange des services rendus à nos armées. Si c'est une faute, il n'y a qu'un coupable, c'est moi.

Je n'ai pas voulu qu'en aucune circonstance la France pût être vaincue en générosité.

Veuillez agréer, etc.

L'ex-commissaire de l'armée.
A. TESTELIN.

Voici les noms des victimes de l'accident du chemin de fer arrivé dernièrement dans le tunnel de Monmédry :
M. Fégal, capitaine ; M. Lafargue, lieutenant ; tués.
MM. Astor et Poirier, capitaines ; Picoult, lieutenant ; Allain, sous-lieutenant ; blessés légèrement.

On nous écrit d'Orchies :

Sur notre marché aux grains du 28 courant, les cours sont restés fermes, tandis qu'ils prenaient un peu de baisse sur les marchés voisins. Les farines ont été à 45 francs les 100 kilogrammes, première mar-

que et les blés de 23 à 24, 50 l'hectolitre première qualité.

Nos cultivateurs élèvent des prétentions auxquelles la commune ne cède que pour ses besoins indispensables. Nouvelle tendance à la hausse sur les huiles. On traite dans notre ville les grains de colza dans les 30 à 32 francs l'hectolitre, premier choix.

Roubaix, 1^{er} février 1871.

M. le Rédacteur.

Depuis quelques temps, il est question en ville d'un certain sorcier, fort expert dans l'art de soutirer de l'argent, et cela grâce à ses momeries et à la crédulité de bon nombre de personnes.

Réellement, on ne croirait pas, qu'en plein XIX^e siècle, il y eût encore des gens assez sots pour ajouter foi aux sorciers. Hier, dimanche, me trouvant avec plusieurs personnes, la conversation tomba sur un de nos amis, actuellement à l'armée, et sur le sort duquel, l'un de nous donna plusieurs renseignements qu'il avoua après bien des tergiversations, tenir d'un... sorcier.

Vous jugez de notre hilarité et des gorges chaudes qui accueillirent la déclaration de notre trop candide ami. Bref, nous résolûmes d'aller rendre visite au docteur voyant, et de juger de visu, de l'effronterie de ce phénix.

Nous nous rendîmes donc chez notre sorcier qui, sans être intimidé, commença ses représentations à l'aide de glaires d'œufs, tout en nous débitant quantité de sornettes qui ne laissèrent de sérieux que lui. Enfin quand nous eûmes bien ri, nous le laissâmes à ses opérations occultes, constatant toutefois par le nombre d'écailles d'œufs qui se trouvaient brisées, que sa vogue est très grande.

Ainsi donc, Monsieur le Rédacteur, si se trouve encore des coquins qui, en dépit de la police correctionnelle exploitent la crédulité publique et l'inquiétude des parents. J'ai vu hier de malheureux ouvriers venir donner le peu d'argent qu'ils possèdent encore, afin d'avoir quelques renseignements plus ou moins erronés sur des membres absents de leur famille. Signaler de pareils faits est, je crois, rendre service à bien des gens en les mettant en garde contre la duplicité de cet imitateur d'un autre âge.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

C. P.

On nous communique une lettre de Sedan dont nous extrayons le passage suivant :

Sedan, 25 janvier 1871

Mézières est brûlée aux deux tiers, et l'autre partie n'est bonne qu'à démolir tant elle a été ébranlée par les obus ; déjà 200 cadavres sont retirés des caves, le nombre ira à 500 peut-être.

La famille Blanchard se composant de 11 personnes a été étouffée ; entr'autre la dame de la maison qui venait de mettre au monde un garçon. Toutes ces personnes et la sage-femme ont été retirées des caves. Bazeilles n'est rien à côté de ce désastre ! L'Hospice, la Gendarmerie, les Sœurs de Ste-Christienne, la Grande-Rue, les Casernes, tout a disparu ! Pas une bombe n'a été lancée sur les forts, toutes sur les malheureux.

7,000 bombes ont été lancées du matin à 7 heures, le 31 décembre.

Le bombardement s'est prolongé pendant la nuit.

De 10 minutes en 10 minutes partaient les bombes, et de 5 minutes en 5 minutes d'autres incendiaires.

Ces malheureux artilleurs de Mézières ne pouvaient les atteindre. Ils étaient dès le début bien placés, puisque les premiers jours on avait tué un commandant, un capitaine et débusqué leurs batteries. Quand les Prussiens ont vu cela, ils ont reculé les leurs et se sont établis derrière St-Marceaux. Les habitants ne les apercevant pas ne purent les atteindre. Ils n'ont eu qu'un blessé, 6 à 10 de nos nôtres ont été mis hors de combat ; dans la nuit du samedi au dimanche on a cherché à parlementer mais rien n'a été vu. Le premier de l'an, à 7 heures, on a agité le drapeau, même fort. Le feu ne cessa qu'à 11 heures 1/2. Quel tableau ! Que de tristesse ! Que de deuil ! Nouzon est brûlée aussi.

Enfin ils sont partis vers Rocroy et Givet, Dieu soit loué !

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille LEMERRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. EDMOND-CHARLES-ALBERT LEMERRE, sergent au 1^{er} bataillon du 46^e régiment de la garde mobile du Nord, tué à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 3 courant, à dix heures, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes.

Dernières nouvelles

L'internement en Suisse de l'armée de Bourbaki est démenti par une dépêche badoise que nous publions plus loin.

Les dépêches des journaux étrangers disent que les approvisionnements venant de l'étranger commencent à affluer à Paris. Elles assurent que les communications postales seront rétablies avec la capitale à partir du 1^{er} février.

L'administration des postes nous transmet l'avis suivant :

Un service postal des lettres non cachetées sera organisé entre Paris et les départements par l'intermédiaire du quartier-général de Versailles.

En vertu de cette disposition de l'article 15 de la Convention d'armistice, le directeur général des télégraphes et des

postes prévient le public, qu'à partir de ce jour, les lettres ordinaires affranchies à destination de Paris, non cachetées, seront seules acheminées sur Versailles par toutes les voies ouvertes à l'administration.

La convention n'autorise pas la circulation des lettres ouvertes, l'administration est dans l'obligation de conserver, quant à présent, les correspondances pour Paris accumulées depuis l'investissement de la capitale sur différents points du territoire.

Le directeur général des télégraphes et des postes, STERNACKER.

On nous communique le document suivant, imprimé et affiché, hier après midi, à Douai. Le voici :

Bulletin de la guerre, n^o 198.

Dépêche télégraphique officielle.

Bordeaux, 31 janvier 12 h, 35.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

Depuis la dépêche qui vous a été envoyée dans l'après-midi, et par laquelle on demandait à Versailles des renseignements prompts et précis sur la nature, l'étendue et la portée des arrangements conclus, aucune nouvelle officielle n'a été reçue ; on ne sait rien de plus que ce matin ; toutefois, les avis de l'étranger ou rent qu'à Versailles on n'a rien engagé sur le point même de la paix.

L'occupation des forts de Paris par les Prussiens semble indiquer que la capitale a été rendue, en tant que place forte ; l'armée et la garde mobile doivent déposer les armes, la garde nationale sédentaire conserve les siennes.

La convention qui est intervenue, porte exclusivement sur l'armistice qui semble avoir pour objet la formation et la convocation d'une assemblée.

La politique soutenue et pratiquée par le ministre de l'intérieur et de la guerre est toujours la même : guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement.

Employez donc toute votre énergie à maintenir le moral des populations ; le temps de l'armistice va être mis à profit pour renforcer nos trois armées, en hommes, en munitions, en vivres.

Les troupes seront astreintes à une discipline sévère, à laquelle il faudra donner tous nos soins, de concert avec les chefs militaires.

Elles devront être exercées tous les jours, pendant de longes heures, pour s'aguerrir.

Les conseils de révisions devront continuer, et ; tout le travail d'organisation, d'équipement, bien loin d'être interrompu, devra être poursuivi avec vigilance.

Il faut, à tout prix, que l'armistice nous profite, et nous pouvons faire qu'il en soit ainsi.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux élections qui ne puissent être mises à profit.

Ce qu'il faut à la France, c'est une assemblée qui veuille la guerre, et soit décidée à tout pour la faire.

Le membre du gouvernement qui est attendu, arrivera sans doute demain matin ; le ministre s'est fixé un délai qui expire demain, à trois heures.

Vous recevrez demain, une proclamation aux citoyens avec l'ensemble des décrets et des mesures qui, dans sa pensée, doivent parer aux nécessités de la situation actuelle.

Donc, patience, fermeté, courage, union, discipline. Vive la République !

Clément LAURIER.

Pour copie,

Le sous-préfet, MENTION.

Douai, 31 janv. 1871, 3 h. soir.

Dépêches télégraphiques

Bordeaux, 30 janvier.

M. Gambetta a télégraphié aujourd'hui, à midi, aux préfets : Continuez à exercer d'une façon continue et de mobiliser encore dans votre département. Tout retard serait une faute grave, dans ce temps de répit que les circonstances douloureuses commandent d'utiliser immédiatement à la défense du pays.

Le blocus est levé sur toute la côte.

New-York, 31 janvier.

Une grande joie règne parmi les Allemands ; tout le pays cause de la capitulation de Paris. De nombreuses marques de sympathies se manifestent en faveur de la France.

Dijon, 29 janvier, soir.

Un combat d'avant-postes sur une grande étendue a eu lieu dans la direction de Gray. Nous avons capturé un nombre de Prussiens avec leurs chefs. A leur entrée à Dijon, nos troupes ont éprouvé une grande douleur en apprenant la nouvelle de la dépêche de M. J. Favre ; mais obéissant aux ordres donnés on a procédé à la délimitation des positions.

Londres, 31 janvier.

La conférence ne s'est pas réunie aujourd'hui, par suite d'une indisposition de lord Granville.

Londres, 31 janvier.

La conférence doit se réunir vendredi.

Berne, 31 janvier.

Suivant un télégramme de Pruntaut, Belfort est bombardé sans interruption.

Le 24^e corps d'armée français se serait

échappé vers le sud, le reste de l'armée de Bourbaki serait coupé et poussé vers la frontière suisse.

Constantinople, 31 janvier. Des nouvelles de Smyrne annoncent que les digues de Melles ont été rompues par un torrent. Une grande partie de Smyrne est inondée.

Le pont du chemin de fer s'est écroulé à Aidan avec 15 wagons, il y a eu quatre victimes.

Le nombre des victimes à Smyrne est inconnu.

Constantinople, 31 janvier.

La conférence ne clôturera pas tant que la France ne sera pas présentée.

Le Sultan félicite l'empereur d'Allemagne de sa proclamation à l'empire.

Berlin, 1^{er} février.

La Gazette Spener qui contient parfois des communications officieuses dit : Dans les cercles bien informés il se confirme que dans les entretiens de Bismarck avec J. Favre on en est arrivé à s'entendre sur la base des prochaines négociations de paix.

Versailles.

L'exécution de l'armistice se poursuit dans le Nord-Ouest de la France.

Carlsruhe, 31 janvier.

La Gazette de Carlsruhe annonce que suivait une dépêche du commissaire de police badois à la gare de Bâle arrivée ce matin, sa communication d'hier que l'armée de Bourbaki serait entrée près de Porrentruy, en Suisse, n'est pas exacte.

Pesth, 31 janvier.

Séance de la délégation autrichienne. Il se trouve à l'ordre du jour les besoins extraordinaires pour l'augmentation des forces militaires.

M. Claco parle en faveur de ces besoins afin que l'armée autrichienne ne soit pas trop inférieure à l'armée prussienne, il ajoute qu'il est très-douteux que la Prusse ait renoncé à une alliance avec la Russie et s'allie avec nous.

M. Giskra en résumant M. Klazko dit que la politique du chancelier de l'Empire qui a réussi à maintenir la neutralité mérite toute reconnaissance parce que le peuple autrichien veut la paix.

M. Kuranda, qui combat également M. Klazko qualifie la neutralité de l'Autriche d'un acte de politique populaire. M. le comte de Beust prend ensuite la parole. S'adressant à M. Klazko il qualifie la politique de vengeance comme une politique qui n'a jamais porté de bons fruits.

S'adressant à d'autres orateurs, il combat l'appréciation que l'inquiétude de complications de guerre ne serait rien qu'un fantôme et qu'il serait en notre pouvoir d'éviter des conséquences menaçantes ; sans doute, ajoute-t-il, nous évitons tout ce qui mène à la guerre. Cependant, l'appréciation qu'il est dans la main du gouvernement et de la représentation nationale d'éviter le *Casus belli* ne doit pas avoir la première place.

M. de Beust croit qu'il est possible qu'il se présente des cas où la décision sur la question de guerre ou de paix serait unanime. S'il parlait de la nature dangereuse de la situation, il pourrait dans les circonstances actuelles, être accusé de pessimisme afin d'obtenir (de la chambre) ce que demande le gouvernement. Notre politique, dit-il, sera une politique de prudence et de réserve et en même temps d'efforts énergiques pour maintenir et consacrer les bonnes relations entamées avec notre grand empire voisin.

Cependant qui pourrait se hasarder de tracer, eu égard aux transformations inattendues qui sont sorties des derniers événements, à ses desirs et à son espoir les limites qui lui conviendraient le mieux.

Dans de telles circonstances il ne suffit pas qu'un Etat qui ne connaît pas d'autres but que son propre maintien, se contente de la reconnaissance de cette idée inoffensive à l'égard de son voisin.

La sécurité n'est certaine que lorsque cette politique n'est pas la conséquence de la faiblesse mais lorsqu'on y reconstruit l'expression de la libre volonté, lorsque nous n'entreprendons rien qui entrave la réorganisation de l'Allemagne.

Lorsque nous ne donnons à cette réorganisation qu'un accueil amical lorsque nous tâchons à régler nos rapports avec l'Empire voisin dans un esprit conciliateur tout en sauvegardant nos intérêts. Si enfin nous nous sommes montrés envers un tiers Etat comme un ami voisin qui estime son indépendance et lorsque même nous n'avons pas craint de voir bien des sentiments estimables blessés dans notre propre pays, il faut qu'on sache que notre attente est entièrement légitime autant qu'on ne nous attaque pas dans notre foyer, mais il faut savoir aussi qu'on nous trouvera toujours prêt à le défendre.

Le fruit le plus précieux des derniers événements est la reconnaissance de cette situation et des exigences qui en découlent pour les deux moitiés de l'Empire.

L'orateur demande ensuite d'allouer au département de la guerre le moyen qu'elle a demandé.